



GEMENG
HABSCHT

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes personnes intéressées que le dossier relatif au

**Projet de modification ponctuelle du PAP « Wëllersak »
au lieu-dit « Wëllersak » à Eischen
pour modifier le lot 15 (une maison plurifamiliale à 5 unités)
en lots 15.1-15.4 avec 3 maisons unifamiliales en bande et un lot commun
et pour adapter la fenêtre de construction des lots 13 et 14 au niveau de l'espace
d'entrée du bâtiment principal,
introduit par le bureau d'urbanisme Pact s.à.r.l.
pour le compte de l'Administration communale de Habscht et MIMCO capital**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Habscht pendant la **période du 20.06.2025 au 21.07.2025** inclusivement. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune (www.habscht.lu, sous «Raider Online»).

Le présent avis est également publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 20.06.2025.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la commune de Habscht **avant le 22.07.2025**, sous peine de forclusion.

Eischen, le 19 juin 2025

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
Le Secrétaire

Le Bourgmestre


Paul Reiser




Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu